

MÉMOIRE SUR LA CONDITION FÉMININE

Femmes âgées, pauvreté et vulnérabilité

1. Nature du problème

Traditionnellement, les femmes ont vécu dans un état de dépendance envers les hommes et ont été considérées comme des citoyennes secondaires, bien qu'elles aient toujours connu leur force. Le rôle des femmes a été de porter et d'élever les enfants, de nourrir et d'abreuver les maris. Les femmes s'occupent souvent de parents âgés fragiles ou d'un conjoint atteint d'une maladie chronique et parfois, d'un enfant handicapé. Souvent, l'aide de l'extérieur de la maison est très rare. Comme autres responsabilités, notons l'entretien de la maison et le soutien d'autres personnes, comme la famille élargie, ainsi que l'appui aux besoins de la communauté locale.

Au cours des dernières décennies, un nombre accru de femmes ont visé la réussite de leur carrière tout en exerçant leurs rôles traditionnels. Elles ont profité de l'éducation formelle et sont entrées sur le marché du travail en étant généralement désavantagées sur le plan financier, et ce, tout en maintenant leurs responsabilités familiales et subissant les contraintes liées au « plafond de verre ». Les femmes n'ont pas eu accès aux régimes de pension et au soutien financier auxquels les hommes ont eu droit, ce qui a fait en sorte qu'il leur est difficile, voire impossible, de vivre une vieillesse confortable.

2. Atténuation des facteurs liés à la vulnérabilité et à la pauvreté des femmes âgées

FAIBLE REVENU

Une vie en marge de la société donne lieu à de nombreux problèmes, notamment une alimentation déficiente qui entraîne une mauvaise santé physique et mentale, l'incapacité de payer les médicaments, et l'accès difficile à un logement décent, d'où le risque de devenir sans-abri.

La disparité entre les sexes en matière de revenu personnel est toujours manifeste dans les rapports récents de Statistique Canada : 16,3 % des femmes âgées ont un faible revenu comparativement à 11,9 % des hommes.

Les femmes sont moins payées que les hommes, malgré la parité des qualifications et du nombre d'heures travaillées. En outre, les femmes sont plus susceptibles d'occuper des emplois traditionnellement féminins, qui correspondent à des salaires horaires moins élevés.

LITTÉRACIE FINANCIÈRE

Bien que ce phénomène soit en train de changer, l'écart entre les sexes existe toujours, surtout à un âge plus avancé. Les femmes âgées ont moins confiance en leurs connaissances financières que les hommes. Elles sont plus portées à dire qu'elles n'en savent pas assez sur les investissements pour faire les bons choix.

REVENU DE RETRAITE

Les régimes de retraite sont souvent liés aux antécédents professionnels et aux niveaux de salaire, ce qui se reflète dans le revenu de retraite offert aux femmes âgées. Plus d'hommes que de femmes investissent dans des REER, mais la situation est en train de changer à mesure que les femmes se familiarisent avec les finances et la « préparation à la retraite ».

LONGÉVITÉ

Les femmes vivent 4 ans de plus que les hommes (80 ans pour les hommes, 84 ans pour les femmes), ce qui les expose à un risque plus élevé de déficience physique, de démence et d'autres maladies touchant la vieillesse.

ISOLEMENT ET SOLITUDE

Les femmes sont plus susceptibles de survivre à leur mari; elles se retrouvent donc plus souvent seules. C'est le cas de 33,8 % des femmes comparativement à 28,6 % des hommes. Cette situation contribue à la vulnérabilité des femmes âgées. Les facteurs qui découlent de la vie solitaire sont les suivants :

- * dépendance à l'égard des membres de la famille et d'autres personnes;
- * prise de décision par d'autres personnes;
- * problèmes de mobilité;
- **entretien ménager;
- * négligence de soi;
- * vulnérabilité face aux escroqueries;
- * recours plus fréquent aux banques alimentaires, en particulier pour les femmes âgées qui vivent seules, soit dans une proportion de 6,3 % (à l'échelle nationale) sur l'ensemble des 16,9 % des personnes âgées de plus de 65 ans.

Ces chiffres montrent l'incidence du faible revenu sur la vieillesse.

MALTRAITANCE

La maltraitance des personnes âgées désigne toute action qui cause du tort ou de la détresse à une personne âgée. La dépendance à l'égard des aidants naturels à la maison ou dans le cadre de soins de longue durée augmente le risque de maltraitance, surtout chez les personnes atteintes d'une maladie débilitante. Les femmes âgées risquent d'être victimes d'abus financiers, psychologiques, physiques, émotionnels et sexuels ou tout simplement de négligence, voire de violence.

Les statistiques canadiennes montrent que 4 % des personnes âgées sont victimes de mauvais traitements, et ce taux est plus élevé chez les femmes. Sur une base démographique de 100,00, les statistiques montrent que 34 % des femmes âgées subissent une forme de maltraitance contre 27 % des hommes âgés.

L'abus financier est une forme de maltraitance courante. Il peut s'agir, par exemple, d'une utilisation malveillante d'une procuration, de pressions exercées sur une personne âgée pour que cette dernière signe des documents juridiques qu'elle ne comprend pas, d'une cession de biens personnels et d'un don en argent à des membres de la parenté. Les femmes plus âgées et plus fragiles sont plus vulnérables à l'exploitation, comme les arnaques téléphoniques ou les offres de rénovation domiciliaire.

ÂGISME

Les attitudes de la société à l'égard du vieillissement sont encore répandues; les femmes âgées sont souvent considérées comme incapables de prendre leurs propres décisions. Il arrive souvent que l'on ne tienne pas compte d'une femme âgée et que l'on interroge plutôt un jeune compagnon sur les besoins de cette personne âgée.

Les médecins préfèrent les clients plus jeunes parce que la personne âgée a un ensemble plus complexe de problèmes de santé. En raison des déficiences auditives et visuelles ainsi que d'une mobilité généralement plus lente, les personnes âgées constituent en général une clientèle moins favorable.

3. Enjeux à aborder

- Amélioration des revenus des femmes âgées grâce à un plan national de réduction de la pauvreté.
- Soutien financier aux aidants naturels.
- Amélioration des options de logement avec disponibilité d'un soutien pour les aidants naturels.
- Mise en place d'un régime d'assurance-médicaments dans le cadre duquel les médicaments sont offerts à un coût réduit.
- Élargissement des options de transport, en particulier pour les personnes âgées fragiles ou handicapées.
- Programmes d'éducation pour les professionnels, les membres de la famille et les personnes âgées elles-mêmes au sujet de la vulnérabilité des femmes âgées.
- Sanctions et mesures disciplinaires sévères pour ceux qui exploitent les femmes âgées.

**Toutes les statistiques proviennent de Statistique Canada et de la Fondation canadienne des femmes

Présenté par les directrices de l'Interior BC Council on Aging :

Isabelle Allen

554, rue Seymour, bur. 201, Kamloops (C.-B.) V2C 2G9

250-374-8248 isabelleallen@telus.net

Sara Williams

689, chemin Tranquille, bur. 320, Kamloops (C.-B.) V2B 0V7

250-376-1363 vtzno@hotmail.com